



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Langues régionales

Question au Gouvernement n° 4065

Texte de la question

LANGUES RÉGIONALES

M. le président. La parole est à M. Erwan Balanant.

M. Erwan Balanant. Ma question est collective : je la pose au nom de mes collègues Jimmy Pahun, Vincent Bru, Bruno Fuchs, Sophie Mette, Sylvain Waserman, Maud Petit, Bruno Joncour, Sandrine Josso, François Pupponi et Florence Lasserre. Par sa décision du 21 mai, le Conseil constitutionnel sème le trouble et menace le choix que de nombreuses familles ont fait pour l'éducation de leurs enfants.

M. Frédéric Reiss. Il a raison !

M. Erwan Balanant. L'apprentissage par l'immersion a fait ses preuves depuis plus de cinquante ans, en démontrant son efficacité pédagogique et humaine. Comment comprendre et accepter que des réseaux associatifs qui ont montré leur excellence soient aujourd'hui menacés partout en France ? Comment mettre en péril des établissements tels que le lycée Diwan de Carhaix, classé en 2013 meilleur lycée de France par *Le Figaro* ?

La France souffre de ne pas comprendre que les langues régionales sont un trésor pour notre culture.

M. Frédéric Reiss. Très bien !

M. Erwan Balanant. Ce mal a été amplifié par la révision constitutionnelle de 1992 : les parlementaires ont ajouté à l'article 2 de la Constitution un alinéa qui proclame le français seule langue de la République. Cette réforme visait à construire l'unité républicaine, au détriment cependant de notre patrimoine linguistique. Nous sommes très inquiets de cette nouvelle remise en cause.

M. Pacôme Rupin. Apprenez l'anglais !

M. Erwan Balanant. Le MODEM est fier d'appartenir à une famille politique qui a toujours protégé les langues régionales, notamment en 1994, lorsque François Bayrou a fait de ces établissements des établissements privés sous contrat. (*M. Jimmy Pahun applaudit.*)

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez fait des annonces dans *Ouest-France* samedi dernier. Malheureusement, vos déclarations ne nous rassurent pas complètement, non plus que les acteurs du secteur associatif, quant aux conséquences éventuelles de la décision du Conseil constitutionnel. Pouvez-vous clarifier votre position sur l'immersion ? Comment garantirez-vous l'avenir des écoles immersives malgré la décision du Conseil constitutionnel ? (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et LaREM.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.* Vous avez entendu le Premier ministre, vous savez donc quelles initiatives permettront d'accompagner les acteurs. Je répète aisément l'engagement que j'ai pris lors des précédentes discussions parlementaires sur ce sujet : nous voulons soutenir les structures auxquelles vous avez fait référence.

Merci d'avoir cité l'entretien que j'ai accordé à *Ouest-France* ; j'y dresse les perspectives de développement des langues régionales. D'abord, les élèves seront autorisés à choisir les langues régionales comme option au bac ; elles pourront leur apporter des points supplémentaires, comme le latin et le grec. J'ai annoncé cette décision, qui pourra favoriser le choix des langues régionales pour les élèves qui entrent au lycée. Si 85 % des élèves qui étudient les langues régionales ne sont pas en situation d'immersion, tous sont concernés par cette mesure.

Deuxièmement, nous allons développer les technologies au service des langues régionales. Le CNED – Centre national d'enseignement à distance – enseigne désormais les quatre premières langues régionales françaises, c'est-à-dire qu'on peut les apprendre où qu'on soit dans le monde, ce qui est inédit. Afin d'augmenter le nombre d'élèves dans l'ensemble du territoire, nous allons développer la technologie du « distanciel synchrone », grâce à laquelle un même professeur enseigne à plusieurs classes en même temps.

Enfin, il est important de souligner que les langues régionales peuvent également être enseignées pendant le temps périscolaire et extrascolaire, dont j'ai la charge en tant que ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports : le plan « mercredi » et le dispositif « vacances apprenantes » y contribueront ainsi. Les enseignements peuvent être dispensés en immersion, en parfaite adéquation avec la Constitution.

Enfin, osons le dire, le bilinguisme est désormais constitutionnellement consacré, ce qui permet bien des choses, en particulier de faire perdurer les pratiques actuelles. Ne jouons donc pas à nous faire peur. Néanmoins, il est très important que les textes soient précis et conformes à la Constitution. Respectons l'État de droit et développons les langues régionales. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [M. Erwan Balanant](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4065

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 mai 2021](#)